

Modèle de CCTP pour un marché public de travaux

Trame à adapter à chaque affaire : les clauses ci-dessous sont des exemples, à compléter avec les pièces du marché.

1 Objet du marché et allotissement

À adapter : désignation de l'opération, adresse, maître d'ouvrage. Liste des lots et contenu de chacun. Limites de prestations entre lots, en particulier pour les réservations, les rebouchages et les raccordements.

2 Documents de référence

À adapter : CCAG travaux, DTU des ouvrages du lot, normes produits, avis techniques exigés. Préciser que les documents applicables sont ceux en vigueur à la date de remise des offres, sauf mention contraire.

3 Spécifications techniques et équivalence

À adapter : performances attendues pour chaque ouvrage (résistance, classement, aspect, durabilité). Toute marque citée l'est à titre indicatif, avec la mention « ou équivalent ». L'entreprise qui propose un équivalent joint les fiches techniques qui le justifient.

4 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

À adapter : variantes autorisées ou non, conformément au règlement de la consultation. Liste des PSE, chacune décrite comme un ouvrage, avec sa ligne de prix propre dans le cadre de décomposition.

5 Provenance et qualité des matériaux

À adapter : conditions de stockage sur chantier, échantillons à présenter, procès-verbaux d'essais ou certificats à fournir avant mise en œuvre.

6 Contrôles et essais

À adapter : essais à la charge de l'entreprise, essais réalisés par le contrôleur technique ou le maître d'œuvre, moment de chaque essai, suite donnée à un résultat non conforme.

7 Documents à remettre

À adapter : documents d'exécution à soumettre au visa, délais de remise, contenu du dossier des ouvrages exécutés (plans, fiches techniques, notices d'entretien).

8 Interfaces entre lots et nettoyage

À adapter : coordination avec les autres lots, protection des ouvrages des autres entreprises, nettoyage et évacuation des déchets propres au lot, remise en état des abords.

Document fourni gratuitement par LM, le logiciel métré (logiciel-metre.fr). Il ne remplace ni le CCTP de l'affaire ni les textes qu'il cite. Version du 14 octobre 2026.